

Au dernier conseil municipal du mois de mars, nous avons voté les budgets primitifs pour l'année 2025. Oui, les budgets, car nous en votons trois. Le budget général, le budget de l'eau et de l'assainissement et le budget de l'accueil touristique. Nous reviendrons dans le prochain TUM avec des précisions chiffrées mais je souhaite partager dès maintenant les grandes lignes.

Pour le budget général, compte tenu des difficultés budgétaires de la France et des répercussions à la baisse de toutes les aides de nos partenaires financiers habituels, nous avons acté un budget de dépenses sans augmentation. Le chapitre des ressources humaines augmente naturellement avec les évolutions de carrière et les cotisations sociales (rapelons la stabilité du volume d'emplois temps-plein hors poste PVD financé à 75 % par l'État, voir TUM de février). Mais le reste du fonctionnement est en baisse notamment avec les économies importantes sur l'énergie, grâce principalement à l'isolation des bâtiments communaux et à l'extinction de l'éclairage nocturne, et la nouvelle orientation des services techniques qui vont faire plus de travaux en interne pour moins solliciter les interventions extérieures. La production d'électricité solaire, programmée dans les prochaines années, va encore amplifier nos économies d'énergie.

Pour les investissements, nous avons d'importantes tranches de travaux prévues. Les travaux de voirie et d'entretien des chemins mais surtout le chantier de l'église qui va débiter à la mi-mai avec une rénovation bien utile. Nous avons également en 2025 les maîtrises d'œuvres pour le tiers lieu, les trois fontaines, en commençant par celle de la mairie. Sont prévues également la rénovation du temple et l'étude structurelle, thermique et acoustique de la salle polyvalente des Sagnes, avant les travaux correspondants en 2026 et 2027. Jusqu'à maintenant, nous avons fait le choix de désendetter la commune et d'utiliser nos réserves. Cette année, nous allons faire un emprunt d'1,3 million pour couvrir les travaux de la rue des Alpagnes et de l'église. Nos capacités d'emprunt nous le permettent largement.

Sur le budget de l'eau, les recettes sont toujours en légère baisse. Cela veut dire que chacun de nous est de plus en plus attentif à sa consommation d'eau et c'est très bien. Cette année, se finalisent les travaux au captage des Brachons et des tronçons de réseau vont être repris dans Mens. Nous faisons également l'étude couvrant l'assainissement de Menglas et de Préfaucou, afin de créer un réseau et une station d'épuration dans la foulée.

Le troisième budget concerne les équipements de tourisme (camping et auberge). Après deux premières années où le budget général a dû abonder au fonctionnement de ce budget, cette année nous serons en excédent de fonctionnement : nous pourrons rembourser le prêt accordé par le budget général. Les recettes de redevances 2025 seront de 88 000€ avec 44 000€ de remboursement de prêt. Nous avons déjà plus de recettes que le fonctionnement précédent qui générait seulement 18 000€ de revenu.

Pour la 5^e année consécutive, nous n'augmentons pas la part communale des impôts.

Le travail d'accompagnement fait avec la Direction des finances publiques nous montre une gestion budgétaire saine et de bons ratios comparativement aux communes de la même catégorie. Nous présenterons ces indicateurs dans le TUM de mai.



Quelle couleur pour vos volets ?
 Un nancier est disponible en mairie !
 Photos : © Stéphane Fiat

- 02 INFOS MUNICIPALES
- 07 VIE DU VILLAGE
- 11 COIN DES ASSOCIATIONS
- 14 EXPRESSION DE LA MINORITÉ
- 16 ÉTAT CIVIL ET PORTRAIT



LE BRUIT ET LES NUISANCES SONORES

Nous avons la chance de vivre à Mens, un village remarquable et des hameaux nichés dans un amphithéâtre de collines et de montagnes. Une commune à l'abri des nuisances sonores ?

Si l'ambiance à Mens est généralement peu bruyante, les excès en matière de bruit peuvent vite rendre la vie plus compliquée.

Que dit la loi et quel est l'intérêt général de Mens en matière de bruit ?

LA QUESTION DU BRUIT EST CRUCIALE AUJOURD'HUI

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, le coût social du bruit serait estimé à 147 milliards par an en France. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le bruit constitue, parmi les facteurs de risques environnementaux, la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique. Les effets du bruit peuvent aller jusqu'aux troubles du sommeil, l'hypertension artérielle, engendrant du stress voire de la dépression.

Concernant les bruits de voisinage qui relèvent de la compétence des mairies, la réglementation applicable est le code de la santé publique. Celui-ci impose des valeurs d'urgence à respecter. L'urgence sonore, reconnue comme critère de gêne, est définie par la différence entre le bruit ambiant (avec bruit particulier) et le bruit résiduel (sans le bruit particulier). On note que dans un endroit calme, le bruit particulier émerge plus facilement et génère de la gêne. Par exemple les pompes à chaleur installées dans des rues très calmes génèrent de l'urgence sonore et donc de la gêne et il convient de prendre toutes les précautions pour limiter le bruit de leur installation.

Dans notre histoire, les problématiques de bruit ont toujours existé. Mais l'individualisme grandissant, une exigence de confort personnel et d'intérêt privé s'est développée au détriment des valeurs collectives et du bien commun. Ainsi, des concitoyens entament des procédures judiciaires car ils ne supportent plus la moindre manifestation sonore d'un voisin, le bruit des enfants provenant des écoles ou des crèches, ni le meuglement des vaches ou le chant du coq.

Plutôt que de légiférer, il semble urgent de retrouver le bon sens, « la chose du monde la mieux partagée » (Descartes). La culture du dialogue doit s'imposer afin de trouver des compromis garantissant la tranquillité du voisinage, le respect des droits, tout en permettant aux coutumes et traditions de perdurer et la vie culturelle et au lien social de s'étendre.

LES 2 ROUES

Dans la hiérarchie des plaintes pour nuisances sonores, celles générées par les deux-roues à moteur arrivent en tête. À Mens comme ailleurs.

Les niveaux de bruit générés par les 2 roues peuvent dépasser 90dB(A), ce qui est largement suffisant pour réveiller un quartier, en particulier en période estivale lorsque les fenêtres des logements sont ouvertes.

Selon l'article R318-3 du Code de la route, les véhicules à moteur « ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains ». C'est cet article qui est en général invoqué pour les infractions de moteur à échappement libre ou silencieux défectueux ou shunté, ou pour des accélérations répétées. Un nouveau contrôle technique pour les 2 roues a été mis en place notamment pour vérifier périodiquement la conformité des véhicules.

Le maire quant à lui possède le pouvoir de police. Ainsi, il peut interdire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la tranquillité publique.

PIERRE WOILLARD

LES VÉHICULES MOTORISÉS EN FORÊT

Les véhicules motorisés sont admis seulement sur les parkings et les routes autorisées (règlement ONF). Voitures 4x4, quads, motos, ou tout autre engin motorisé... leur circulation provoque des nuisances. Outre la gêne sonore occasionnée aux promeneurs, cyclistes et cavaliers, elles perturbent la faune, la flore et dégradent les chemins.

Il est interdit de rouler sur les routes fermées à la circulation, signalées par une barrière (même ouverte) ou un panneau d'interdiction. Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende maximale de 1500€ et d'une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans. Le véhicule peut être saisi.

Certains automobilistes n'hésitent pas à stationner devant les barrières forestières. Ces accès servent aux services de secours et de sécurité lorsqu'ils interviennent en forêt il est donc important de les laisser libre d'accès. Cela peut sauver des vies !

SOURCES ONF



LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les agriculteurs font du bruit avec leurs tracteurs dans les champs. Ces nuisances sonores sont bien comprises par les habitants. L'été, quand ils doivent traverser le village (foins et moissons notamment), les agriculteurs sont les premiers à réclamer une voie de contournement (utile mais qui coûterait... un million d'euros, la moitié en autofinancement, en stabilisé, de la route de Monestier à celle de La Mure). Les poids-lourds en transit et de livraison impactent également l'ambiance sonore du village. Mais engins agricoles et poids-lourds apportent moins de nuisances sonores que les 2 roues et les voitures en plein gaz dans les rues mensoises.

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, actuellement en révision, encadre également les implantations des activités économiques. À Mens, en zone U2 (centre bourg), les industries sont interdites. L'artisanat doit être compatible avec l'habitat. Seul le commerce de détail et de proximité est autorisé. Idem en zone U3 (entrées de bourg et quartiers pavillonnaires) pour l'industrie et l'artisanat, sauf en zones d'activités économiques qui peuvent accueillir des activités plus bruyantes et du commerce de non-proximité.



LA LOI DU 15 AVRIL 2024 ENTEND LIMITER LES CONFLITS DE VOISINAGE, NOTAMMENT EN MILIEU RURAL

La loi ajoute un article dans le Code civil, l'article 1253, qui consacre le droit d'antériorité, ou de pré-occupation des activités professionnelles sur le voisinage (ce droit existait déjà dans le code de la construction et de l'habitation, la loi lui donne plus de poids en le consacrant au civil). Il s'agit du principe selon lequel les occupants d'un bâtiment souffrant de nuisances sonores provenant d'un commerce ou d'un site industriel ne peuvent pas obtenir réparation si les exploitants occupaient le lieu avant eux : celui qui vient s'installer à proximité d'une activité bruyante ne peut s'en plaindre. Attention toutefois, pour se prévaloir du principe de l'antériorité, plusieurs critères doivent être strictement respectés, dont celui selon lequel l'exploitant doit exercer son activité en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur, notamment en matière de nuisances sonores.

En ajoutant aussi un article dédié dans le Code rural et de la pêche maritime, la loi entend particulièrement protéger les bruits de la campagne. Désormais, la responsabilité de l'exploitant agricole n'est pas engagée lorsque le trouble anormal provient d'activités agricoles existant antérieurement à l'installation des nouveaux voisins, s'il exerce son activité en conformité.

SOURCES : BRUIT DE VOISINAGE ET ANTÉRIORITÉ : LA LOI EST ADOPTÉE (BRUIT.FR)



NUISANCES SONORES : HORAIRES AUTORISÉS

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- ⇒ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- ⇒ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h.

(extrait de l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997)

OUVERTURE DU POINT INFO TOURISME



À partir du 7 avril, le Point Info Tourisme de Mens, géré par la commune, ouvrira ses portes dans l'ancien Office de tourisme, rue du Breuil. Ouvert toute l'année, ce lieu accueillera non seulement les touristes de passage, mais aussi les habitant·es en quête d'informations locales,

les associations (boîtes aux lettres, photocopieuse, retrait des cartes d'accès et demandes diverses) et les usager·es du bureau partagé. Il préfigure l'accueil du futur Tiers-Lieu, qui se veut un lieu de croisement des publics. L'inauguration du « PIT » (Point Info Tourisme) aura lieu le samedi 12 avril à 10h30.

L'accueil sera assuré toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 12h30, avec des horaires étendus à la

belle saison. En mai et juin, le Point Info Tourisme sera aussi ouvert le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h. Il vous accueillera également les jeudi 1^{er}, 8 et 29 mai (fériés) aux mêmes horaires. Nous vous transmettrons les horaires d'été dans le TUM de juin.

Nous souhaitons constituer une équipe d'habitante·s motivé·es pour être « ambassadeur·ices » du Trièves et assurer des permanences de 3h quelques samedis dans l'année. Faites-vous connaître si vous êtes intéressé·e !

Le contact du « PIT » : tourisme@mens.fr
04 58 20 00 35



FUTUR TIERS-LIEU, OÙ EN EST-ON ?

Le projet de Tiers-Lieu avance et entre dans une phase concrète de diagnostics techniques et proposition de plans par le cabinet d'architectes sélectionné, « Atelier Léger ». Ces trois architectes associés, représentés par Noémie Guimbar, ont l'habitude de travailler sur des projets de réhabilitation et d'aménagement de lieux multi-activités. Pour ce projet, Atelier Léger collabore avec un bureau d'études structures (Soraetec), un économiste de la construction et du patrimoine (Diptyque), un bureau d'études électricité, fluides, haute qualité environnementale (Émile Félix-Faure) et un bureau d'études acoustique (Venathec). Les bureaux d'études associés sont des partenaires réguliers d'Atelier léger. Tous sont spécialisés dans la réhabilitation et la valorisation des patrimoines bâtis et seront, à ce titre, pleinement parties prenantes de la réflexion ouverte et de la concertation en jeu dans ce projet. Vous trouverez plus d'infos sur leur offre sur le site internet de la Mairie à la page Petites Villes de Demain / Projet / Tiers-lieu.

Une réunion publique aura lieu en mai pour présenter aux habitant·es les résultats de cette première phase et une esquisse du bâtiment réhabilité.

Une commission municipale regroupant élu·es, agent·es et habitant·es co-construit ce projet. Elle est organisée en groupes de travail dédiés à différentes thématiques (accueil, communication, réflexion sur le partage des espaces et sur le transfert des activités pendant les travaux...). Pour la rejoindre, contacter Charlotte Rastello : charlotte.rastello@mens.fr

Des livrets présentant le projet sont toujours en consultation à l'accueil de la mairie, à l'Espace culturel, à la médiathèque de Mens, à Mixages et au Point Information Tourisme.

Pour rappel, un Tiers-Lieu est un espace qui regroupe différentes activités au sein d'un même endroit et aspire à faire se mélanger des publics qui ne se croisent pas forcément d'ordinaire. Le Tiers-Lieu de Mens prendra place dans l'ensemble de bâtiments actuellement occupés par la Tréseau et l'Espace culturel. Il abritera une médiathèque plus grande, des salles d'activités associatives, le Point Info Tourisme et mobilités, l'accueil des associations et l'espace de travail partagé (« co-working »).



Les architectes ont présenté plusieurs scénarios d'aménagement du futur tiers-lieu visant à réunir l'Espace culturel et l'ancienne trésorerie dans un même ensemble.

DEUX NOUVEAUX POSTES ADMINISTRATIFS PÉRENNISÉS : DES MISSIONS AU SERVICE DES HABITANT·ES

Deux postes à temps partiel ont été pérennisés au sein de l'équipe administrative pour assurer la continuité de nouveaux services aux habitant·es.

L'effectif total des emplois salariés reste stable avec 11 équivalents temps plein.

CHARGÉE DE MISSION TIERS-LIEU (24 heures / semaine)

Ses missions :

- ⇒ Gestion des associations (accompagnement quotidien, lien avec les élu·es, demandes de subventions, rédaction d'arrêtés...)
- ⇒ Gestion de la location de salles et équipements communaux
- ⇒ Gestion et coordination de l'espace de travail partagé
- ⇒ Gestion et accueil du Point Info Tourisme / Culture / Mobilité (ouverture le 7 avril 2025)
- ⇒ Co-pilotage du projet de Tiers-Lieu en collaboration avec la cheffe de projet Petites Villes de Demain : animation de la commission Tiers-Lieu (organisation de temps et de supports informatiques, accompagnement de groupes de travail, organisation d'évènements) ; rédaction de dossiers de subvention, accompagnement des prestataires.

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE (30h / semaine)

Ses missions :

- ⇒ 25H dédiées à la gestion de dossiers administratifs (secrétariat général, gestion des conventions et contrats ; soutien urbanisme et gestion du foncier ; soutien à la gestion des associations et à l'état civil (CNI, passeport).
 - ⇒ 5H: Point Information Tourisme
- Remplacement des agents d'accueil lors de congés et formations.

EMPLOIS SAISONNIERS : LA MAIRIE RECRUTE !

1) PISCINE

La commune recherche des agent.es polyvalent.es (majeurs) pour assurer l'accueil de la piscine, la billetterie et la tenue de la caisse, assurer également le ménage quotidien des sanitaires et participer à la cohésion d'équipe avec les maîtres-nageurs :

- ⇒ 1 poste à temps partiel du lundi 26 mai au 31 août 2025 inclus.
- ⇒ 2 postes à temps complets / mois (35 heures hebdomadaires) : du 5 au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2025 inclus (travail possible dimanche et jours fériés) .

Possibilité de travailler les 2 mois consécutifs.

Date limite des candidatures : lundi 14 avril.

2) POINT INFO TOURISME (PIT)

La commune recherche un.e chargé.e d'accueil polyvalent pour :

- ⇒ assurer la gestion et l'animation du Point Info ;
- ⇒ assurer la gestion de la régie (espace de travail partagé)
- ⇒ Accompagner un projet Nature Santé

CDD de 5 mois du 28 avril au 28 septembre 2025

Date limite des candidatures : 25 avril.

Détail des fiches de poste et des missions sur le site de la mairie : www.mairie-de-mens.fr/

Lettre de motivation et CV à déposer à l'accueil de la mairie ou à adresser par mail à : dgs@mens.fr

EMPLOI TEMPORAIRE : LA MAIRIE RECRUTE !

La commune recherche un agent technique polyvalent, pour une durée de 3 mois, à temps complet, à partir du 28 avril.

Sous la responsabilité du chef des services techniques, vous intégrerez l'équipe de 5 agents pour la saison, riche en manifestations et festivités diverses.

Missions : gestion des espaces verts, propreté des espaces publics, des rues, des marchés, entretien de la salle des Sagnes et des bâtiments communaux et autres petits travaux et logistique diverse.

Date limite des candidatures : 18 avril.

Lettre de motivation et CV à déposer à l'accueil de la mairie ou à adresser par mail à : dgs@mens.fr

UNE SUGGESTION DE LECTURE PAR LA COMMISSION ÉGALITÉ DE GENRE

Feminists in progress **Ouvrons les yeux sur le sexisme**

Autrice : Lauraine Meyer

Casterman

BD de 245 pages

Construit autour de 3 couleurs (jaune, bleu et rose), cet album à l'esthétique si particulière, avec ses dessins simples, drôles et précis, est un bel ouvrage pour découvrir les bases du féminisme contemporain ou enrichir ses connaissances.

Lauraine Meyer aborde de nombreux sujets liés au féminisme, avec un point de vue moderne, parfois décalé et amusant et toujours engagé : du sexisme ordinaire au mouvement #MeToo, de la charge mentale au consentement, du Body Positive à la

réinvention de l'hétérosexualité, en passant par l'écoféminisme et la sororité...

Le cœur de l'ouvrage étant l'égalité hommes/femmes dans tous les domaines de la vie.

Cet album invite à déconstruire, l'une après l'autre, les normes et les idées reçues afin de nous ouvrir les yeux à tous et toutes !

Il est très accessible, y compris aux personnes qui commencent leur voyage au sein du féminisme.

Vous le trouverez à la médiathèque de Mens.

LA COMMISSION ÉGALITÉ DE GENRE



LE CCAS EST LÀ POUR VOUS SOUTENIR

EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut vous conseiller, vous orienter, vous accompagner et vous attribuer des aides :

⇒ participation au paiement d'une facture (sous réserve que vous ayez fait des démarches et fassiez valoir vos droits en sollicitant les organismes compétents en priorité) ;

⇒ mobilité (Citiz) : aides exceptionnelles pour se rendre à un rendez-vous médical, recherche d'emploi, démarches administratives ou juridiques ;

⇒ autre demande d'urgence.

Le règlement d'attribution est consultable en mairie et sur le site.



Vous pouvez contacter la mairie par mail : secretariat@mens.fr, à l'attention du CCAS, ou par téléphone au 04 76 34 61 21.

Le CCAS étudiera votre demande en commission.

FLORENCE LORENZI

UN NOUVEL AMÉNAGEMENT RUE DU MÉNIL

Un nouvel aménagement piétonnier a été réalisé rue du Ménil : plantations d'arbustes et cheminement en pavés.

Ainsi, les piétons ne marcheront plus dans la boue sur ce passage, ni sur la route pour avoir à l'éviter.

MARC DOLCI



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MENS RENTÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2025

Elle concerne les enfants nés en 2022 ainsi que les enfants nés en 2021 et 2020 arrivant sur la commune.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre commune avant le 20 Avril, muni du livret de famille et du carnet de vaccinations, afin d'établir une demande d'inscription qui sera transmise à la Communauté de communes du Trièves. Une visite des locaux sera proposée au mois de juin.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la directrice de l'école.

FRANÇOISE STREIT, 04 76 34 60 44

COMMENT SIGNALER LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Participez à la lutte organisée par les groupements de défense sanitaire Rhône-Alpes-Auvergne.

En cas de suspicion de nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid seul, signalez-le pour que des professionnels viennent s'en occuper.

Si vous voyez des frelons devant des ruches, signalez-le aussi en allant sur www.frelonsasiatiques.fr

COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

Le frelon asiatique est légèrement plus petit, plus noir que le frelon européen et avec les pattes jaunes. Surtout ne détruisez pas le frelon européen, qui est capable de se nourrir du frelon asiatique.

LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC LARGE BANDE ORANGÉE

EXTREMITÉ DES PATTES JAUNE

NID PRIMAIRE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID SECONDAIRE

SIGNEZ SA PRESENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile **Frelon Asiatique**

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

INTERDICTION DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS

En France, il est formellement interdit de brûler les déchets verts dans son jardin. Cette interdiction s'applique tant au brûlage à l'air libre qu'à l'utilisation d'incinérateurs de jardin.

Les déchets de jardin, dits déchets verts, comprennent :

- ⇒ l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- ⇒ les feuilles mortes,
- ⇒ les résidus d'élagage,
- ⇒ les résidus de taille de haies et arbustes,
- ⇒ les résidus de débroussaillage,

Cette réglementation est inscrite dans l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement et vise à protéger l'environnement et la santé publique en limitant la pollution de l'air et les risques d'incendie. Les branchages et autres végétaux d'entretien ne sont pas acceptés en déchèterie.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

SONT POSSIBLES :

- ⇒ **Mettre les petits résidus (feuilles mortes, herbes coupées...)** dans son composteur individuel ou collectif, mélangés avec les biodéchets du quotidien.
- ⇒ **Les broyer pour les transformer en paillage.** Les branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager, ce qui permet de conserver l'humidité des sols et d'éviter la pousse des mauvaises herbes.
- ⇒ **Pratiquer la tonte dit « mulching »** qui permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Vous pouvez aussi les emmener à la plateforme de dépôt, à la sortie de Mens, route de Clelles, où ils seront recyclés pour les espaces verts. Celle-ci est ouverte, comme la déchèterie, les lundi, mercredi et samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15.

Cette plateforme met à disposition gratuitement du broyat pour les jardins.



NOTRE FOIRE DU 1^{ER} MAI !

En ce début de printemps, la foire du 1^{er} mai donne le top départ des festivités sur notre commune.

Environ 200 exposants seront présents pour animer les rues de notre village. Cette année, elle sera encore l'occasion de se rencontrer au beau milieu des engins agricoles, voitures, vêtements, gourmandises, artisans, manèges et bien d'autres exposants.

Souhaitons que le temps soit avec nous.

Une belle journée de convivialité pour le plaisir de toutes et tous en perspective.

GILLES BARBE



Photo : © Guillaume Pichard

VIVRE, ESPÉRER, S'OPPOSER

Cette année, la commémoration du Pas de l'Aiguille aura lieu le **dimanche 27 juillet 2025** à la nécropole nationale puis au lieu-dit les Fourcheaux comme habituellement.

C'est le 80^e anniversaire de la fin de la 2nde Guerre mondiale et le thème porté sera la fraternité, qui exprime le besoin humain universel de se relier aux autres pour vivre plus heureux. Les commémorations sont aussi en lien avec les expositions et animations du musée et du territoire : «**Trièves 1939--1945 : Vivre, espérer, s'opposer**»

PIERRE SUZZARINI

UN 3^e SITE DE COMPOSTAGE EN FONCTIONNEMENT À MENS

Inauguré fin janvier, le nouveau site de compostage collectif, situé place Tannon-Bonnet (en face de la pharmacie), est déjà bien utilisé. Un premier transfert a été réalisé avec un bac rempli en 37 jours : une preuve de son utilité à cet emplacement et de l'intérêt des habitants et habitantes du centre-bourg pour la pratique du compostage.

La gestion de ce site, comme pour ceux du Pré Colombon et près de la Poste, est assurée par un groupe d'habitants et habitantes qui se relaient pour veiller au bon remplissage des bacs, les remuer une fois par semaine et les retourner une fois pleins.

Stéphane Mortreux, animateur compostage et tri sélectif à la Communauté de Communes, coordonne l'ensemble des sites et apporte son expertise pour faciliter le démarrage et éviter les erreurs.

Ce que vous pouvez y mettre :

- ⇒ Marc de café, thé
- ⇒ Fruits et légumes (en morceaux !), épluchures
- ⇒ Coquilles d'œuf
- ⇒ Restes de repas, pain (en morceaux)
- ⇒ Plantes d'intérieur
- ⇒ Mouchoirs en papier, essuie-tout

Ce qu'il ne faut PAS y mettre :

- ⇒ Viande et poisson (dans un premier temps)
- ⇒ Branchages (à déposer sur la plateforme de déchets verts)
- ⇒ Herbes et feuilles mortes (à déposer sur la plateforme de déchets verts)
- ⇒ Mottes de terre
- ⇒ Litières pour animaux

Une fois vos biodéchets déposés, pensez à les recouvrir avec le broyat disponible dans le bac de gauche. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre l'équipe : gentiane.vernay@mens.fr

Gentiane Vernay





« UN CHAPITEAU DANS LE TRIÈVES » S'INSTALLE À CHÂTEL-EN-TRIÈVES ! DU 1^{ER} AVRIL AU 1^{ER} JUIN 2025

Dans le cadre de son projet associatif, Zest installe **un chapiteau à proximité de l'Espace Pierre Arnaud à Châtel-en-Trièves** et invite des compagnies en résidence de travail sur leurs projets artistiques ainsi que des projets associatifs du territoire. Nous vous donnons rendez-vous tout au long du mois d'avril, puis en mai, afin de découvrir **les étapes de travail de création des artistes en résidence** et les projets associatifs accueillis sous le chapiteau !

Vendredi 4 avril et samedi 5 avril à 20h30, dimanche 6 avril 15h, l'association « Châtel s'amuse ! » vous propose de venir découvrir leur spectacle annuel sous chapiteau.

Vendredi 18 avril – Soirée de lancement Zest. **19h**, les Misérables : Répétition publique de reprise de saison. **21h**, apéro mix Zest. L'occasion de venir danser sur scène et de découvrir l'équipe de Zest ! 20h30-1h – entrée à prix libre buvette et restauration sur place.

Du vendredi 25 au samedi 26 avril – Dans le cadre du Printemps en marionnettes, venez créer des marionnettes (marottes) et apprendre à les manipuler.

Ateliers à destination des enfants, des familles et adultes.

2 demi-journées (14h-17h). Inscription obligatoire (par téléphone, mail ou sur HelloAsso).

Plein tarif : 35€/tarif adhérent : 30€. Age minimum conseillé : 6 ans.

Dimanche 27 avril – 11h : spectacle « Mademoiselle Pas Assez » de la C^e Théâtre Talabar dans le cadre du **Printemps en marionnettes** Mademoiselle cherche un poutrak. Vous savez ce que c'est ? Non ? Elle non plus ! Elle va pénétrer dans l'usine de son père, parcourir les différents ateliers pour découvrir ? Durée : 45 minutes Réservation conseillée

sur HelloAsso Plein tarif : 8€/tarif adhérent : 6€. Age minimum conseillé : 3 ans.

Dimanche 4 mai – 16h Sortie de résidence C^{ie} Lé Mues. Tout public, corde lisse, musique, danse. Participation libre.

Le chapiteau accueillera d'autres événements jusqu'au 1^{er} juin 2025 (2 autres sorties de résidence, Yoga du rire, fête des plants/nature etc.).

Prix pour les sorties de résidence : prix libre (conseillé de 2 à 8 euros) en soutien au projet « un chapiteau dans le Trièves ».

Vous retrouvez toutes les informations pratiques concernant les projets des associations sur leurs sites internet respectifs.

Vous souhaitez être bénévole ou obtenir des informations : zest@riseup.net

Programme en finalisation d'écriture et sujet à modifications. Suivez les dernières informations sur les réseaux sociaux « culture en Trièves » (whatapp et Delta) et affichage. Site internet en cours de construction, on vous tient informé.es !



SPECTACLE PIERRE ET LE LOUP

SAMEDI 5 AVRIL À 16H / À LA SALLE DES SAGNES (PARTICIPATION AU CHAPEAU)

Pierre vit en lisière de la forêt avec son grand-père. En compagnie de ses amis, avec assurance et audace, il tentera de capturer le loup et de devenir, à sa façon, un être fort et brave...

Ce conte musical de Sergeï Prokofiev est destiné à faire découvrir l'orchestre symphonique aux enfants.

Cette version transforme avec bonheur la musique et son instrumentation, pour la relire en mode klezmer, cette musique juive d'Europe de l'Est aux accents souvent vifs et enjoués.

Clarinetiste, contrebassiste, percussionniste, pianiste et récitant font revivre ce conte bien connu dans une version festive et illustrée par des images projetées. À déguster en famille !



GLANÉ, DE LA BRANCHE AU BIJOU

Louise Moro dévoile son travail sur le thème *Glané, de la branche au bijou*, un autre regard sur la nature. Il s'agit d'une série de bijoux fabriqués à partir du bois glané lors de promenades autour de Mens.

Lo Bois, création de bijoux en bois

La Cave de la Halle de Mens, d'avril à juin
Vernissage samedi 5 avril 11h



EXPOSITION BIJOUX
Au fil de Lo, Glané
 À LA CAVE DE LA HALLE, MENS

*De la branche aux bijoux
 un autre regard sur la Nature*

VERNISSAGE
SAMEDI 5 AVRIL 2025 À 11H

LOUISE MORO

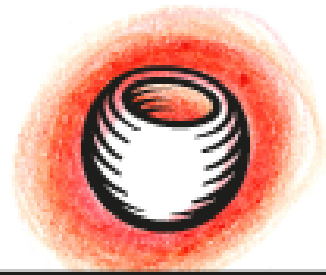
avril 2025 | mai 2025 | juin 2025
 du mercredi au samedi de 10h à 18h

BROCANTE ET VIDE GRENIER LE 27 AVRIL 2025

De 9h à 17h30 à la halle de Mens
 Animation de tournage et banc à planer
 Contact brocanteurs : brocantecopo@gmail.com



LES SENTIERS D'ARGILE PROPOSENT



LES SENTIERS D'ARGILE

⇒ Un atelier pour découvrir le modelage le lundi 14 avril de 18h à 21h30

Vous essaieriez deux techniques et réaliserez au moins deux pièces, un bol au pincé et l'autre à la plaque.

⇒ Un stage de sculpture dans le cadre de Popodaï sur le thème S'ÉTRANGER

Trois sessions de 3h regroupées sur un week-end, vendredi 11 avril de 18h à 21h et samedi 12 avril de 10h à 17h. Venez avec une idée et nous vous accompagnerons pour réaliser votre projet qui pourra ensuite être exposé pendant le festival Popodaï.

Renseignements : lessentiersdargile@gmail.com

EXPOSITION

Peinture, Photos, Pouring

A

MENS – Espace culturel

Du 30 avril au 2 mai

Horaire : mercredi 14h – 18h / jeudi et vendredi : 9h à 18h

Vernissage : jeudi 1^{er} mai à 12h00

Entrée libre

LES
 CRÉATEURS
 DU
 DAUPHINÉ





1833 DES VRAIS CLOAQUES... CONSEIL MUNICIPAL DE MENS SÉANCE DU 18 FÉV. 1833

« Monsieur le Maire a encore déposé sur le bureau une pétition signée par plusieurs habitants de Mens, tendante à faire combler un cloaque existant sous la tour au Nord-Est de la rue, vis-à-vis de la maison du sieur Jacques César Marié auquel il appartient, le dit cloaque qui reçoit une partie des immondices qu'entraînent les eaux par la rue qui vient de la cime du bourg audit quartier sous la tour. »

« CETTE PÉTITION EST MOTIVÉE :

1° sur ce que le dit cloaque retenant une partie des eaux venant des dites rues, cause des irrptions pendant le temps des grandes pluies, ou au temps du dégel, ce qui cause que les eaux quittant les voies ordinaires se jettent dans les bâtiments et jardins qui se trouvent au Nord-Ouest dans la rue sous la tour, et cause d'autant plus de ravages que les terrains sont situés dans une pente très rapide.

2° motif est que ce cloaque étant à découvert et bordant la rue de deux côtés sans aucune barrière pour prévenir les **accidents** qui peuvent en résulter ; car dans la nuit les passants pourraient s'y laisser tomber, accident qui est arrivé, même, depuis quelques jours où des enfants ont failli périr, s'ils n'eussent eu de prompts secours.

Le 3° motif des pétitionnaires, **l'infection** qu'exhalent les matières putrides qui fermentent dans ce cloaque pendant l'été et qui sont nuisibles à la santé des habitants. »

« La matière mise en délibération, le conseil considérant que les deux derniers motifs exprimés dans la pétition sont du ressort de la police [du Maire], et sont suffisants pour en motiver la suppression, arrête qu'il sera comblé à la diligence de M. le Maire, **ainsi que les deux autres cloaques** appartenant au sieur Delachau¹, l'un situé sur le chemin qui conduit à la promenade publique, et l'autre qui se trouve entre sa maison et son écurie, **ainsi que les cloaques qui se trouvent dans la basse-cour du sieur Luya...** »

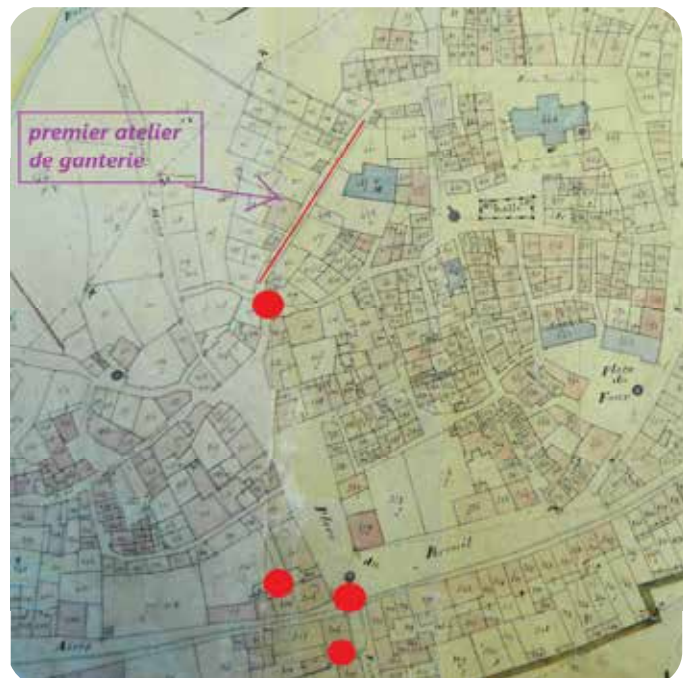
« Ainsi clos et délibéré les jours et an susdit »

*à la suite de... à l'avis, malotru, Dard, et l'achat par
fluchain, Durandier, Hachoff, magloire, Delachau, Pellifin
maire adolphe Dupuis de l'avis.
ceux-ci collationnés conformes à l'original par nous
maire de la commune de Mens en présence de... et au qu
Dupuis.*

Le maire.
Pellifin

Mesure efficace ? pas tant que ça, car en début 1895 nouvelle pétition :

« Monsieur le Maire, je viens au nom de M. le curé, M^{me}. Perrin et toutes les ouvrières fréquentant l'atelier des gants², vous prier ainsi que le conseil municipal de Mens, d'avoir la bonté de faire enlever les fumiers qui envahissent la rue sous la tour. Cette rue ressemble à un vrai cloaque infect l'été et inabordable l'hiver et les jours de pluie car elle sert de débarras à toutes les saletés de Mens qu'on y dépose. Cela se comprenait quand cette rue était solitaire, mais maintenant par le fait de l'atelier, elle est devenue la plus fréquentée. Cet état de chose ne peut être que préjudiciable à la santé des mères de famille qui viennent travailler... »



C'est en mai 1895 qu'est préparé un premier schéma d'assainissement « **travaux d'amélioration des rues et places du bourg de Mens** » qui sera progressivement mis en œuvre dans les années qui suivirent.

Sources :
AM Mens délibérations,
archives diocésaines,
AMT fonds Freychet

1. Médecin, actuellement Crédit agricole

2. Le premier atelier de ganterie Perrin frères était au n°70

CORAT : COMITÉ D'ORGANISATION DU RALLYE DU TRIÈVES

Nous vous informons que l'aventure continue avec un nouveau bureau et une nouvelle équipe de bénévoles.

Avec une Co-présidence Amard Cyril et Freychet Yannick, Présidente Déléguée Margueret Stéphanie, Secrétaire Genevois Théo et Vice secrétaire Josserand Solène, Trésorier Argoud Claude et Vice Trésorière Josserand Lauriane.

Les personnes qui souhaiteraient rejoindre notre association pour apporter des idées et participer seront les bienvenues.

Nous sommes sensibles à la transition écologique. Nous prévoyons des voitures électriques en ouvreuses, des écocup à la buvette et le tri des déchets pour le week-end du rallye...



SPORTIVEMENT
L'ÉQUIPE DU CORAT

MUSIQUE EN OBIYOU, ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE, PROPOSE

1) Initiation à la clarinette, à Mens et ou à Clelles
Séance découverte d'1 heure, 3 créneaux possibles : enfants 5-6 ans/ 7- 12 ans/ adultes.

Dates et horaires à caler selon la disponibilité des participant.e.s avec l'enseignant, Anatole Wiener
tel: 0688728364

Instruments fournis , participation : 20€

2) Stage de formation musicale active pour les enfants : mardi 22, mercredi 23, jeudi 24 avril.

Apprendre à jouer ensemble 1 ou 2 morceaux de musique. Venir avec son propre instrument (sauf le piano !). Tous instruments bienvenus. 3 séances d'1 heure.

Conditions de participation : 30€/3h , 3 ans de pratique.

⇒ **Horaires** : 16h45-17h45.

⇒ **Lieu** : salle de musique derrière l'école primaire.

⇒ **Inscription nécessaire** : 0610279403
musiqueenobiyou@gmail.com,
www.musiqueenobiyou.fr



MIXAGES

ESPACE DE VIE SOCIALE



MENS - ST BAUDILLE ET PIPET - CHÂTEL EN TRIÈVES - CORNILLON - TRÉMINIS - ST JEAN D'HERANS - PRÉBOIS - LAVARS
CLELLES - ST MAURICE EN TRIÈVES - CHICHILIANNE - LE PERCY - MONESTIER DU PERCY - LALLEY - ST MARTIN DE CLELLES

AGENDA MIXAGES AVRIL 2025

MARDI 1, 8 ET 15

**SAVOIR GÉRER ET SOULAGER
LA DOULEUR**

à SAINT-JEAN-D'HERANS
de 14h30 à 16h30

Cycle d'ateliers pour mieux
comprendre les mécanismes de la
douleur et apprendre à poser un
regard objectif et bienveillant sur
ses propres douleurs.

Animé par une professionnelle
de santé.

Pour personnes de plus de 60 ans.
Covoiturage possible depuis Mens.

Gratuit - inscription à Mixages

LUNDI 7

LE REPAS D'ISABELLE

À Mixages à MENS

Venez cuisiner, dès 9h ou
juste pour déjeuner !

TOUT AVRIL

VERNISSAGE

JEUDI 10 AVRIL 2025 À 18H30

**EXPOSITION
FAUNE, FLORE ET PAYSAGES
DU TRIÈVES**

photos de Marcel Calvat

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

DE 9h à 17h
à Mixages à Mens

MERCREDI 9

CARNAVAL DE CLELLES

15h : Déambulation départ école
16h : Goûter partagé

Venez déguisé en personnage
sorti d'un livre. Défilé avec
la Fanfare la Clique et la
grande pieuvre de carnaval.

Transport en car de Mens sur
inscription. Gratuit.
Bienvenue à tout le Trièves !



CINÉMA À L'AMPHITHÉÂTRE DU COLLÈGE ENTRÉE PAR LE PARC DU CROCODILE À 18H30

Dimanche 6 avril : «A bicyclette ! » 1h29
Comédie dramatique de et avec Mathias Mlekuz
et avec Philippe Rebbot

De l'Atlantique à la mer Noire, Mathias embarque son meilleur ami Philippe dans un road trip à bicyclette. Ensemble ils vont refaire le voyage que Youri, son fils, avait entrepris avant de disparaître tragiquement. Une épopée qu'ils traverseront avec tendresse, humour et émotion.

SÉANCE SUIVANTE LE DIMANCHE 20 AVRIL
Pour tout renseignement, consulter le site www.ecranvagabond.com

Organisé par *Prochaine Sortie* et *l'Écran Vagabond du Trièves*

Plein tarif : 4,50€ / Tarif réduit (enfant et abonnement) : 3,50€ / Abonnement : 7€
prochainesortie.mens@gmail.com



STAGE NATURE VACANCES DE PÂQUES AU BOIS DES SIMON.E

Retrouvons-nous dans les bois pendant les vacances d'avril !

En Nature Simone.e propose un stage nature pour les enfants de 6 à 11 ans, dans le bois communal.

Trois jours sous le thème « sculpture sur bois vert et exploration libre », pour s'initier à l'utilisation d'outils et créer sa première sculpture au couteau, mais aussi se détendre, ralentir et profiter pleinement du printemps en forêt.

**Les 28, 29 et 30 avril
de 9h30 à 16h30.**

Tarif : 120€ les 3 jours, -10% dès le 2ème enfant. 6 inscrits min. Prévoir un pique-nique et goûter. **Lieu :** Bois des Simon.e à Mens.

Inscription au 06 99 72 71 81 ou asso.ennaturesimone@gmail.com



STAGE RETAPE TON MEUBLE 23 ET 24 AVRIL 2025 DE 10H À 17H

- ⇒ Rénovation d'objets, de meubles en bois
- ⇒ Méthode de travail sur les meubles de brocante
- ⇒ Accompagnement sur les machines d'atelier

30€/jour + adhésion libre

Contact : stagecopo@emailasso.net



PROGRAMME AVRIL 2025

Venez en famille rencontrer d'autres parents et enfants (0 à 6 ans) pour partager des moments d'échanges, d'activités ou de jeux. (Ateliers parents-enfants)

⇒ **MERCREDI 2 atelier d'éveil par le corps** avec Solène Dubreuil (sur inscription) à Mixages, Mens – Accueil à partir de 9h30, atelier de 10h à 11h

⇒ **MERCREDI 9 Visite de la ferme du Ser Clapi (Mens)** avec Hugues Boiteux (sur inscription) – Accueil à partir de 9h30, visite de 10h à 11h30

⇒ **MERCREDI 16 Temps de jeux et d'échanges à Mixages** - Jusque 11h30, arrivée libre à partir de 9h30

Contact : tdparents@laposte.net 07 56 13 64 34

www.tempsdparents.org

PRESERVONS ET INNOVONS

Jean-Louis GOUTEL, Véronique MENVIELLE-CHABERT, Bernard CHEVALIER.

Le budget 2025 de la commune de Mens : les marges de manœuvres se réduisent drastiquement

Le dernier conseil municipal du 18 mars 2025 a porté essentiellement sur l'approbation des comptes 2024 et le vote des trois budgets 2025 : budget général, budget équipement touristique, budget eau et assainissement. Nous parlerons dans ce numéro du TUM du budget général et nous poursuivrons notre analyse dans l'édition du prochain TUM, des deux autres budgets

Le compte financier du budget général montre un décalage important entre l'augmentation des dépenses et l'évolution des recettes de fonctionnement de l'exercice. En conséquence, l'année 2024 se solde par une baisse importante de la capacité d'autofinancement qui sert à financer les investissements futurs ; Son montant est de 162 000 euros pour l'exercice. De plus, les excédents des exercices antérieurs d'un montant de 1.129 K€ (un million cent vingt-neuf mille euros) ont été très largement consommés par le montant des investissements de l'exercice représentant 1.127 K€ (un million cent vingt-sept mille euros) en incluant 372 000 euros de dépenses à payer et 203 000 euros de subventions à recevoir.

A fin 2024, les réserves pour nos investissements futurs ont fondu et se montent à seulement 164 000 euros. Cette situation est très préoccupante : tout d'abord pour le fonctionnement courant ; en effet, la commune paye des dépenses tous les mois notamment les salaires et les charges courantes alors que l'encaissement de ses recettes n'est pas linéaire ; pour assurer ce décalage de trésorerie et permettre de faire face à des imprévus, il est nécessaire d'avoir une réserve d'environ 500 000 €. Ensuite, comme nous l'avons indiqué, la commune n'a aucune réserve pour investissement alors que l'exécutif poursuit son engagement dans des études et des projets sans hiérarchisation de priorités. Quelle solution ? Un emprunt important mais quelle capacité de remboursement ? une augmentation de la fiscalité ? Quelle soutenabilité pour les habitants ? **Revoir d'urgence à la baisse la trajectoire pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement est indispensable en se recentrant sur les priorités et les missions essentielles de la commune.**

Les budgets 2025 : Nous n'avons pas été associés à la construction des budgets 2025 ; nous avons seulement été conviés à une réunion d'information 15 jours avant le vote. Nous n'avons reçu que les tableaux officiels issus du logiciel comptable. Nous n'avons reçu aucun document d'analyse par grands postes de fonctionnement ni de récapitulatif des plans de financement par opérations d'investissements

Le budget général 2025 :

Lors de la présentation du budget faite au conseil municipal, l'exécutif a mis en avant une légère baisse des dépenses de fonctionnement globales par rapport à 2024 mais une augmentation des charges de personnel liées à l'augmentation des services. Nous rappelons cependant qu'une très forte augmentation des charges a été mise en œuvre entre 2022 et 2024.

L'évolution du budget depuis 2021, début de la mandature, est très instructive et explique la situation très préoccupante à fin 2024 que nous dénonçons plus haut. Entre 2021 et 2025 : Les charges à caractères général augmentent de 63 % soit 15,5 % par an en moyenne pour un inflation moyenne de 3,5 %.

Les charges de personnel (+12 % entre 2024 et 2025) augmentent d'environ 52 % soit 13 % en moyenne. Nous rappelons que nous avons voté contre certaines créations de postes pérennes en 2024 qui vont grever les marges de manœuvre pour les années à venir. Les charges à caractère général augmentent dans une mesure moindre. Ceci s'explique car en 2025, contrairement à 2023 et 2024, aucune contribution du budget général n'est prévue pour le budget équipement touristique ; mais rappelons qu'au budget investissement un « prêt » de 90 000€ a été versé par le budget général en 2024.

Le total des charges de fonctionnement augmente d'environ 50 % par rapport au compte administratif 2024 soit 12,5 % par an pour une inflation moyenne de 3,5 %.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 13 % par rapport à 2021 soit un écart de 36 % par rapport à l'évolution des dépenses. A noter que sur la même période les recettes fiscales augmentent de 21 %. En conséquence, la capacité d'autofinancement est passée d'environ 400 000 € sur la période 2021/2022 à environ de 150 000 € pour 2024 et 2025. Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour autofinancer des investissements ni rembourser des emprunts nouveaux alors que seuls des emprunts importants peuvent financer les réserves de trésorerie et les investissements 2024/2025 sans parler des projets coûteux prévus pour 2026 (tiers lieu en particulier).

Les investissements 2025 : au cours de l'année 2024, nous avons voté pour un certain nombre d'investissements structurants et d'intérêt général et contre certains projets non prioritaires qui pèsent encore sur le budget 2025 comme un lieu sur terre, le rachat du camping, la révision du PLU. Nous émettons également des réserves sur le niveau des études : 260 000 € prévus en 2025 ; ce qui est encore très élevé pour une dernière année de mandat.

La souscription d'un emprunt de 1 300 000 € est inscrite au budget prévisionnel pour financer une partie des investissements ! Mais, Il va peser 100 000 € par an pendant 20 ans – à comparer à environ 150 000€ de ressource dégagée par le fonctionnement. Même si la commune est dans l'obligation de réaliser ce prêt pour contribuer au rétablissement de sa situation financière, nous nous sommes abstenus. Nous réclamons pour toute opération projetée un plan de financement par projet comprenant le détail du coût estimé, des subventions possibles, de la part autofinancement et d'emprunt si besoin. C'est l'ensemble de ces informations qui, seules, nous permettent de nous prononcer projet par projet et d'évaluer la soutenabilité globale des projets pour la commune.

Nous avons également validé la proposition de maintien du niveau de fiscalité et la création d'un impôt sur les bâtiments vacants pour accompagner la politique de logement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous avons voté contre le budget général 2025. Nous considérons que les choix inscrits ne permettent pas d'assurer l'équilibre budgétaire permettant la poursuite des investissements nécessaires et ne prennent en aucune façon le contexte d'incertitude sur les financements de l'État. Le maintien du niveau de dépenses inscrites au budget n'est pas réaliste et ne pourra que conduire à une augmentation des impôts à court terme pour couvrir des choix passés non hiérarchisés au lieu de préparer l'avenir de façon responsable.

LA CLASSE SPORT DU COLLÈGE DE MENS MENACÉE : UN COUP FATAL POUR LA COMMUNE

La section sportive du collège de Mens, pionnière en Isère, est aujourd'hui en grand péril après l'annonce par le Département de réduire sa subvention de 75%, passant de 40 000 € à seulement 10 000 €. Ce programme, qui permet à la moitié des élèves du collège de pratiquer l'équitation et le VTT, repose sur des valeurs de respect, de solidarité et de dépassement de soi, et constitue un véritable atout pour l'établissement et son territoire.

Cependant, si la suppression de cette subvention venait à être confirmée, ce serait la fin de la classe sport et, par conséquent, l'effondrement de l'attractivité du collège. La mixité sociale actuelle du collège de Mens est une vraie réussite qui existe grâce à la création de cette classe sport. En témoignent les enseignants, les anciens proviseurs et les professionnels de l'établissement. Ainsi l'internat est actuellement composé d'élèves en rupture familiale et/ou sociale et scolaire, et d'élèves qui viennent ici spécifiquement pour la section sport (public mixte). Sans cette section, l'internat serait composé uniquement d'élèves en rupture scolaire, sociale et ou familiale sans réel projet constructif et éducatif à leur proposer.

Cette situation, déjà vécue dès l'ouverture de l'internat et avant la création de la classe sport a été décrite par les professionnels de l'époque comme très compliquée (Il y avait à l'époque plus de tensions, des incivilités et des dégradations fréquentes). L'option sport a ainsi été créée en 2012 et a permis de résoudre ces difficultés. La mise en danger de cette section risquerait ainsi de nuire à cette mixité sociale si riche au sein du collège et de fragiliser encore davantage notre collège déjà isolé, qui a du mal à être attractif pour les enseignants et les familles. En effet il ne reste actuellement que 7 professeurs à temps plein au collège, et à chaque rentrée, des postes de professeur sont vacants. Les enseignants voient leurs conditions de travail se dégrader et, par conséquent, sont moins investis dans leur établissement.

En supprimant cette section, le Département prend le risque de déclencher un exode des familles vers les collèges de La Mure et Monestier-de-Clermont, menaçant la survie du collège, de l'internat et, plus largement, de l'économie locale. Ces collèges sont beaucoup plus attractifs que le collège de Mens, ils proposent entre autre un plus large choix d'activités sportives et de loisir.

Le Département n'a-t-il pas, à long terme, pour objectif de fermer l'établissement ?

Les parents d'élèves lancent un appel à soutenir leur mobilisation pour sauver cette section sportive, essentielle à l'équilibre du collège et à la vitalité de la

* De 150 à 200 mots
1500 caractères maximum (espaces compris) ; non diffamatoires, signés et un minimum argumentés. Tout refus de publication sera signalé et justifié.

commune. Ils demandent au Département de reconsidérer sa décision le temps qu'une alternative soit trouvée.

Aidez-nous à préserver l'avenir du collège et de notre territoire ! Signez la pétition sur www.change.org, « sauvons la classe sport VTT équitation du collège du Trièves »



LES PARENTS D'ÉLÈVES

Contact : Katty Pawelczyk, présidente du FSE,
K.pawelczyk@laposte.net

Ce jeudi 20 mars, je rentre du travail par la route de Prébois à Mens à vélo, comme d'habitude.

Dans la grande ligne droite de sortie de village, j'entends de loin un moteur à haut régime me rattraper doucement. Quand la voiture passe à mon niveau, son rétroviseur heurte mon guidon et m'envoie gentiment compter les perce-neige dans le talus.

Merci à toi, conducteur à la voiture blanche de me ramener à l'état d'observateur de bio diversité de bord de route ! Geste on ne peut plus philanthropique puisqu'en Zorro des temps modernes, tu as laissé ta marque couleur sang et des contusions sur mes bras et ma tête, sans laisser d'adresse ni de gloire !

Je ne t'en veux presque pas, puisqu'à l'appréciation extérieure de ta conduite, je te suspecte de ne pas avoir ressenti le moindre effet de ton coup de pouce (à gravité). Nous sommes nombreux à constater que certains d'entre nous ne semblent plus capables de maîtriser leur véhicule. Puisqu'en France il semble difficile de confisquer un permis pour raison médicale, il appartient à chacun de nous d'être vigilants à ce que nos proches ne deviennent pas des dangers pour nous et pour les autres...

Si vous trouvez des lunettes sur un bord de route et que vous n'y voyez rien avec, c'est normal c'est les miennes....

FLORIAN B

Décès :

L'équipe municipale adresse ses condoléances aux familles et proches.

M. VALADE Jean décédé le 27 février 2025

M^{me} RICHARD Germaine veuve AVENAS décédée le 10 mars 2025

M^{me} CHEVILLON Madeleine veuve LAFRAISE décédée le 19 mars 2025

M^{me} PARRASCH Huguette veuve DA SILVA PAINCO décédée le 27 mars 2025

*Marie Longo,
l'enfant au ruban rouge*

Lorsqu'elle naît à la maternité de Mens en 1958, sa mère la pare d'un anneau auquel est attaché un ruban rouge, tradition porte-bonheur de ses origines Calabraises. Cette enfant est un cadeau du ciel, la première à venir au monde dans la nouvelle patrie des LONGO, le Trièves, où le père, Agostino, est arrivé de Calabre l'année précédente.

Dès qu'on évoque Marie, les langues se délient immédiatement et un sourire se peint sur les lèvres. Ses qualités les plus souvent évoquées sont la générosité, l'écoute, le don de soi, la valeur travail, la curiosité, le besoin d'apprendre et de découvrir, le courage et enfin l'élégance. Marie est une femme forte, indépendante, qui trace sa route.

Issue d'une famille d'agriculteurs-éleveurs, Marie s'oriente vers la restauration. Après quelques années d'expérience avec sa sœur Rose à Monaco, elle crée avec son autre sœur Conchettine le Passé Simple¹, un café-restaurant « branché » qui a rapidement du succès auprès de la jeunesse.

« *C'était une guerrière* » nous dit Conchettine. Lorsque celle-ci acquiert le château de Passière à Chichilianne, Marie dirige le Passé Simple avec la poigne nécessaire à une femme seule aux commandes d'un café, alliant gentillesse et fermeté. Toujours avec le souci des autres, pendant 27 ans elle ouvre tous les jours, tôt le matin pour les artisans, et même le matin de Noël au cas où une âme solitaire aurait besoin de réconfort. Elle y sert des plats qui feront sa renommée. Elle inculque le sens de l'accueil à ses employés : « *Le sourire est gratuit et il rapporte beaucoup* » leur disait-elle.

Depuis toujours le travail est une affaire de famille. Aussi, l'aventure du Passé simple terminée, elle se lance dans un nouveau challenge à l'auberge de Mens avec sa belle-sœur Antonella, jusqu'en 2016 avant d'apporter son soutien à Conchettine au château de Passières.

Aventurière et avide de connaissances, tout l'intéresse : le Mexique seule avec un sac à dos, les rallyes, les chemins de Compostelle seule encore et à pied, la Corse dont elle décide d'apprendre la langue, la danse... toujours, jusqu'à la fin.

Marie a aussi apporté sa contribution à la vie municipale en tant qu'élue sous la mandature de Monsieur Gazin de 2001 à 2008.

Ses multiples activités ne l'empêchent pas de garder un œil attentif pour chacun, ses filles Floriane et Charline, sa petite fille Mélina pour qui elle était toujours présente, sa famille, ses amis, ses employés, ses clients.

L'intégration, le don de soi et le travail ont toujours été les leitmotivs de sa vie.

« *C'est une leçon de vie* » nous confie sa fille Floriane à la fin de notre entretien. « *Pour être à sa hauteur il faudrait plus d'une vie* ». Elle nous laisse le souvenir lumineux d'une femme chaleureuse, épanouie et radieuse.

STÉPHANE FIAT ET GISÈLE MONNIOT

Permanences à la Mairie sans RDV

- Tous les samedis
9H30 à 11H30

Conseil Municipal

- Le 22 Avril à 18h30



1. Aujourd'hui Conan et Gauffrette

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE TUM DE MAI : 12/04/25. MERCI DE BIEN RESPECTER CETTE DATE !

ÉCRIRE À : secretariat@mens.fr